



## **RÈGLEMENT DU VIDE -GRENIER DU DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026**

### **MODALITÉS :**

- Les emplacements sont réservés au plus tard le 4 septembre 2026 dans la limite des places disponibles.
- Les réservations seront valables uniquement accompagnées de leur paiement et d'une copie d'une pièce d'identité.
- Toute inscription reçue incomplète sera considérée comme nulle.
- Toute inscription est définitive dès son paiement effectué – aucun remboursement ne sera fait sur annulation de l'exposant
- Si paiement par chèque : Libellé à l'ordre de « COS d'Annemasse »
- Vide-grenier ouvert exclusivement aux particuliers – aucun professionnel n'est autorisé.
- Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.
- Les exposants ne sont pas autorisés à vendre animaux, boissons ou nourritures, sous quelque forme que ce soit.
- Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisateur « COS d'Annemasse » en cas de vol, détériorations ou dommages matériels, pendant la manifestation et sur leur emplacement.
- Tables et chaises obligatoirement fournis par le COS (**portant non fourni**) – Par mesure de sécurité, aucun objet, meuble, portant ne pourra être mis devant les tables.

| TARIFS                                                        | Adhérent au COS | Non adhérent |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|
| 2 tables + 2 chaises soit 2m40                                | 15 €            | 23 €         |
| 4 tables + 3 chaises soit 4m80                                | 26 €            | 45 €         |
| 3 tables + 3 chaises + 1 portant de 1m50 maximum (non fourni) | 26 €            | 45 €         |
| 1 grille d'exposition                                         | 3 €             | 5 €          |

**A partir de 6h00 et avant 7h45 :** Ouverture de la salle / accueil des exposants / installation des exposants sur leur emplacement. (6h00 = tables du fond – 6h30 = tables du centre – 7h00 = tables de devant)

Ouverture de la grande porte à l'arrière de MLK sur le parking Séward pour faciliter le déchargement des véhicules.

**ATTENTION : Merci de respecter vos horaires et le sens de circulation** pour se présenter devant la porte afin de pouvoir vider les véhicules (décharge rapide – aucune vente tolérée sur le parking).

Les exposants pourront ensuite aller se garer à proximité sous réserve de places disponibles (zone verte et parking Séward gratuits le dimanche).

### **De 8h00 à 17h00 : ouverture aux visiteurs**

**Dès 17h00 :** Les marchandises non vendues doivent toutes être évacuées par l'exposant lui-même lors de son départ (interdiction formelle de déposer les invendus dans MLK, aux alentours et sur la voie publique).

Les véhicules pourront à nouveau se présenter devant la grande porte arrière afin d'être chargés.

Les exposants doivent laisser leur emplacement propre, respecter le matériel mis à disposition par le COS (tables-chaises-grilles) – auquel cas des frais de nettoyage ou de réparation ou de rachat pourront être appliqués.

Date :

Nom :

Prénom :

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »**

### **Documents à fournir :**

Ce règlement dûment signé

Attestation d'inscription « personne physique » dûment complétée

Photocopie de la pièce d'identité recto-verso

Paiement en espèces directement auprès de la secrétaire ou par chèque à l'ordre du COS d'Annemasse



Organisateur : COS d'Annemasse

Adresse de l'association : MLK –

rue du Dr Baud – Boite 38 - 74100 Annemasse

**Attestation personne physique**

**Inscription vide-grenier**

**VIDE-GRENIER DU DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026 À MLK ANNEMASSE**

Je soussigné(e), Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél1 : \_\_\_\_\_ Tél 2 \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Titulaire de : \*Carte National d'identité / Passeport / Carte de séjour N° : \_\_\_\_\_

\*barrer la mention inutile

Délivrée le : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Articles L310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénale)
- je certifie exact les renseignements ci-dessus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L310-2, R310-8 et R310-9 du Code du Commerce.

| Réservation                                             | N° emplacements | Dimension | Tarifs                | Total en € |
|---------------------------------------------------------|-----------------|-----------|-----------------------|------------|
| 2 tables + 2 chaises                                    |                 | 2m40      | 15 € adhérent ou 23 € |            |
| 4 tables + 3 chaises                                    |                 | 4m80      | 26 € adhérent ou 45 € |            |
| 3 tables + 3 chaises +<br>1 portant < 1m50 (non fourni) |                 | 5m10 max  | 26 € adhérent ou 45 € |            |
| 1 grille d'exposition                                   |                 |           | 3 € adhérent ou 5 €   |            |
|                                                         |                 |           | <b>TOTAL DU</b>       |            |

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Ci-joint mon règlement de \_\_\_\_\_ € pour l'emplacement réservé ci-dessus en espèces ou

par chèque n° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_

**Documents à retourner complétés et signés à :**

**COS d'Annemasse – Complexe MLK - rue du Dr Baud - boite 38 – 74100 Annemasse**